

Monsieur

194.

Je me tiens fort heureux de vous trouver de mon opinion, de l'intention, pour contribuer de part et d'autre ce qui est requis à l'assoupissement des différends ici, ou au moins de procurer l'avancement des besognes & affaires d'Etat, singulièrement en ce temps, qui est si grand pour le bien commun, & plus nécessaire que jamais. Par la lettre du 2^e & 3^e de ce mois que les deux premiers membres ont écrit à son Altesse vous aurez peu vu le mesconvenement qui s'en est de celle, que ceux de la ville l'avoient écrite à leur préjudice le 10^e d'Avril dernier. Au même temps Monsieur (notre nos) fut résolu que le S^r de Hensbroude seroit autorisé à son tour à la Haye, de procurer (si faire se peut) que son Altesse auroit pour agréable d'écrire auxdits membres suivant le concept à lui donné, à fin que lesdits besognes d'Etat auroient, & reprendroient leurs cours ordinaires. Et qu'après demain, le 2^e de ce mois leurs Députés, proposeroient & lieroient à ceux de la ville d'Utrecht leur écrit en forme comme est la copie ici jointe, avant doncq de conclure sur l'effet de cette conférence que son Altesse leur auroit envoiée dernièrement; Il nous faut attendre la résolution que ceux de la ville prendront là dessus. Je m'estimerois des plus heureux au monde, si en cette, ou aucune affaire, & celles que son Altesse ou Madame m'imposent, ou daigneroient de m'honorer par leurs benignes commandemens, je les pourrois aider effectuer, au bien de l'Etat, & à leurs convenemens: Ainsi que je reste pour votre

Monsieur

Vostre très humble serviteur

Utrecht, le 18^e
de May 1646.

J. van der Meer

Myn Heere

Myn heere Huygens. Ridder
Heere van Duyfshem. Raedt
ende Secretaris van syno Hoort.
Jus. Gravenhage. 22

